

## **Note à l'attention des élèves des collèges et lycées et de leurs familles**

### **Cannabidiol (CBD) acheté en boutiques, adultéré avec des cannabinoïdes de synthèse à hauts risques pour la santé !**

L'ARS Occitanie a reçu plusieurs signalements de cas d'effets indésirables graves après consommation de substances psychoactives par vapotage (« e-cigarette » ou cigarette électronique) achetés dans divers CBD shops de la région.

Les symptômes sont survenus chez des sujets jeunes ayant acheté du CBD dans des boutiques spécialisées. Ces produits contenaient des substances psychoactives très puissantes, appelées cannabinoïdes de synthèse, pulvérisées sur les fleurs de CBD et qu'ils ont donc consommées à leur insu et ayant conduit dans certains cas à une hospitalisation.

Nous souhaitons alerter les familles et appelons à la vigilance : le vapotage de substances psychoactives, et notamment de cannabinoïdes de synthèse, présente des risques pour la santé. Le mode de consommation par vapotage ne réduit pas les risques liés à l'usage de ces produits. Il peut au contraire les augmenter, l'action des produits étant plus rapide.

Les adolescents sont particulièrement concernés par ces pratiques.

La vape, ou cigarette électronique, peut être utilisée, notamment chez les jeunes, pour inhaler sous forme d'e-liquide, des substances psychoactives comme du cannabis ou des cannabinoïdes de synthèse dont le PTC (« pète ton crâne ») ou « Buddha Blue ».

Ces substances sont **interdites** car ce sont des stupéfiants. Elles sont susceptibles d'induire des conséquences pour la santé : troubles psychiatriques (épisodes délirants, hallucinations, idées suicidaires, attaque de panique), troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales), troubles cardiovasculaires (tachycardie, douleur thoracique), problèmes rénaux, addiction sévère avec syndrome de sevrage mais aussi malaises, amnésies, pertes de connaissance, voire convulsions.

**Si un proche présente ces signes après avoir consommé une cigarette électronique ou un produit à base de CBD, appelez le 15.**

Pour toute information ou conseil, vous pouvez appeler ou envoyer un mail aux référents régionaux d'addictovigilance :

#### **DÉPENDANCE, ABUS À UN MÉDICAMENT OU UNE SUBSTANCE**



Centre d'Évaluation et d'Information sur la  
Pharmacodépendance (CEIP) **Addictovigilance**

**Toulouse :**

[ceip.addictovigilance@chu-toulouse.fr](mailto:ceip.addictovigilance@chu-toulouse.fr)

05 61 14 56 06

**Montpellier :**

[addictovigilance@chu-montpellier.fr](mailto:addictovigilance@chu-montpellier.fr)

04 67 33 67 49

- Vous pouvez signaler un événement sanitaire indésirable, au lien suivant :  
<https://signalement.social-sante.gouv.fr/espace-declaration/guidage?profil=USAGER>

*Veuillez choisir la catégorie liée à l'évènement indésirable :*

*Particulier / Autre produit / Produit / Substance (drogues, poppers...), plantes, etc... ayant un effet euphorisant, calmant, stimulant, excitant, hallucinogène et/ou tout produit entraînant une addiction.*